

Gestion de la Sécheresse dans Pas-de-Calais

Réunion avec les industries ICPE
29 juin 2020



Ordre du jour

- Cadre réglementaire pour la gestion de la situation de sécheresse
- État de la situation hydrologique dans le Pas-de-Calais au 1^{er} juin 2020
- Effet du changement climatique
- La gestion quantitative de l'eau
- Prélèvements pour usages industriels : des stratégies à engager

Cadre réglementaire 1/2

- **Les articles R 211-66 à R211-70 du code de l'Environnement.**
- **L'arrêté cadre relatif à la mise en place de principes communs de surveillance et de gestion des usages de l'eau en cas de sécheresse ou de pénurie d'eau sur le bassin Artois-Picardie du 25 juillet 2018 :**
 - Il encadre par certaines dispositions majeures communes de gestion les arrêtés-cadres sécheresse départementaux sur la base des principes nationaux.
- **L'arrêté-cadre interdépartemental du 2 mars 2012 relatif à la mise en place de principes communs de vigilance et de gestion des usages de l'eau en cas d'étiage sévère de la ressource ou de risques de pénurie liés aux épisodes de sécheresse dans les bassins versants des départements du Nord et du Pas-de-Calais.**

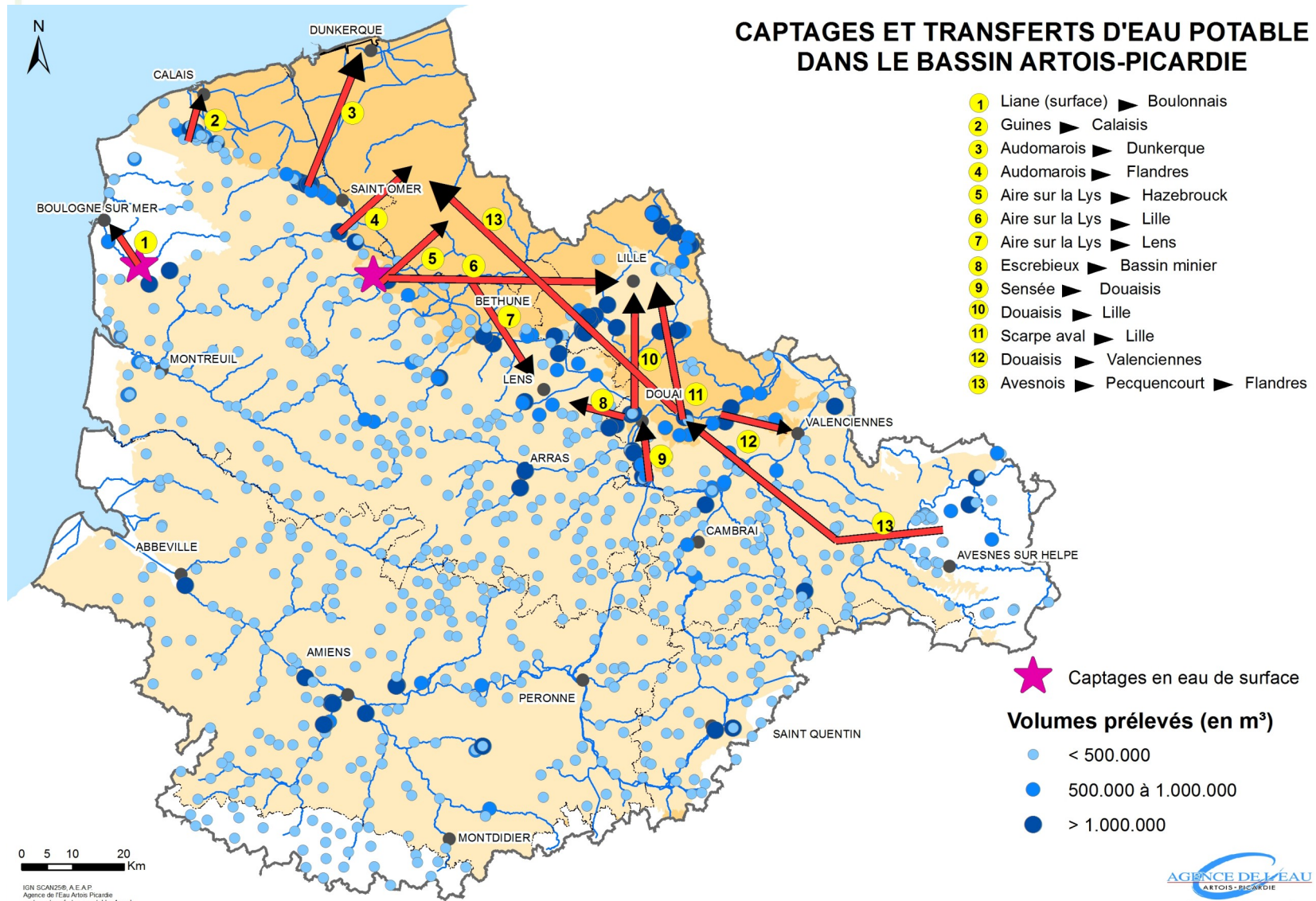
Cadre réglementaire 2/2

- La circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages en période de sécheresse
- L'instruction ministérielle du 23 juin 2020
- L'arrêté préfectoral réglementant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource en eau dans le département du Pas de Calais
 - Arrêté limité dans le temps,
 - Inclus des mesures croissantes selon l'état de la ressource
 - Pour 2020 :
 - Arrêté du 29 mai 2020 plaçant le département en vigilance

Vers une révision de l'arrêté cadre 59-62

- L'arrêté cadre de bassin du 25 juillet 2018 abroge l'arrêté du 15 juillet 2010 et prévoit, à l'article 12, la révision des arrêtés-cadres départementaux et interdépartementaux au plus tard pour 2022.
- La fusion des régions N-PdC et Picardie => départementalisation de la gestion de crise

Qui n'ignore pas l'interdépendance 59-62



PRÉFET
 DU
 PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
 DES TERRITOIRES ET DE LA MER

29/06/20

Gestion de la sécheresse dans le Pas de Calais

La gouvernance actuelle

- **Un comité technique de suivi des étiages sévères qui réunit les services de l'État et des établissements publics partenaires à l'initiative de la DREAL qui a vocation à examiner et apprécier la situation d'un point de vue technique : réunion mensuelle – données par quinzaine.**
- **Un comité interdépartemental de concertation des étiages sévères** a vocation à être réuni lorsque la situation est jugée en raison de son extension, de sa durée ou de son intensité particulièrement grave.)
- **Un comité départemental de l'eau** dans les faits depuis la création de la région Hauts de France (CODERST élargi) renommé **Comité Ressources en Eau**

Appréciation de la situation de sécheresse

- Pluviométrie et humidité des sols (MétéoFrance)
- État des cours d'eau et des milieux aquatiques (DREAL)
 - les débits des rivières comparés aux seuils de référence (VCN3)
- État des têtes de Bassin et des zones humides (AFB)
 - les observations visuelles des écoulements dans les têtes de bassin dans le cadre de l'observatoire national des étiages (ONDE)
- État des nappes phréatiques par le BRGM
 - le niveau des nappes dit cote piézométrique par rapport à la cote de référence
- Difficultés d'approvisionnement en eau potable par l'ARS
 - enquête réalisée auprès des 172 Personnes Responsables de la Production et de la distribution de l'eau (PRPDE) du Pas-de-Calais
 - Information des collectivités territoriales
- Toute autre information : SAGE, Syndicats de rivière, CA 59-62, FDP, VNF ..

Graduation de la réponse

4 niveaux de réponse sont prévus :

- **niveau de vigilance** (information et incitation des particuliers et des professionnels à économiser l'eau) ;
- **niveau d'alerte** (mesures limitées de restriction des usages d'eau potable non prioritaires (collectivités – particuliers notamment), des usages industriels, de l'usage agricole) ;
- **niveau d'alerte renforcée** (mesures croissantes de restriction des usages d'eau potable (collectivités – particuliers notamment), des usages industriels, de l'usage agricole) ;
- **niveau de crise** (arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles, seuls les prélèvements en relation avec la santé, la sécurité civile, l'eau potable ou encore la salubrité étant autorisés).

Ajout d'un niveau de vigilance renforcée et abaissement du niveau de vigilance dans le prochain arrêté cadre départemental

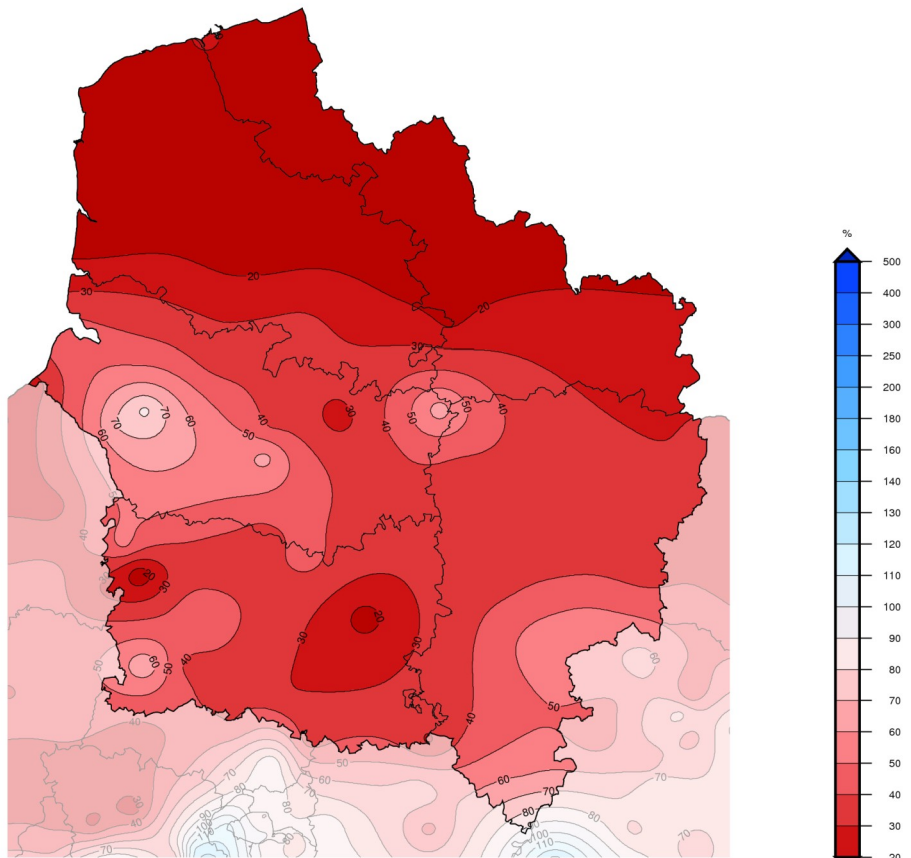


Situation hydrologique au 1^{er} juin

■ Un printemps chaud et sec

Rapport à la moyenne mensuelle de référence 1981-2010 des cumuls de précipitations
Hauts-de-France

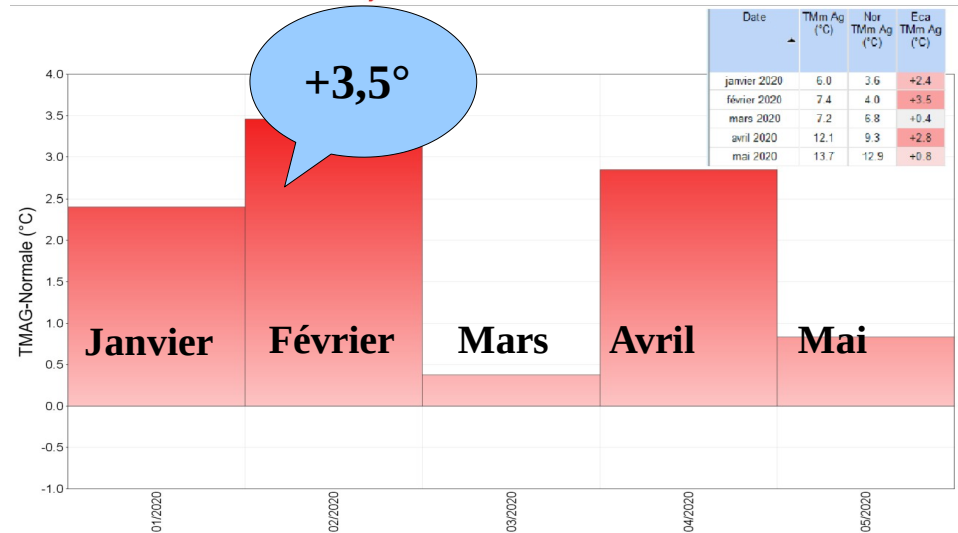
Mai 2020



Edité le : 04/06/2020 - Données du : 04/06/2020 à 09:34 UTC

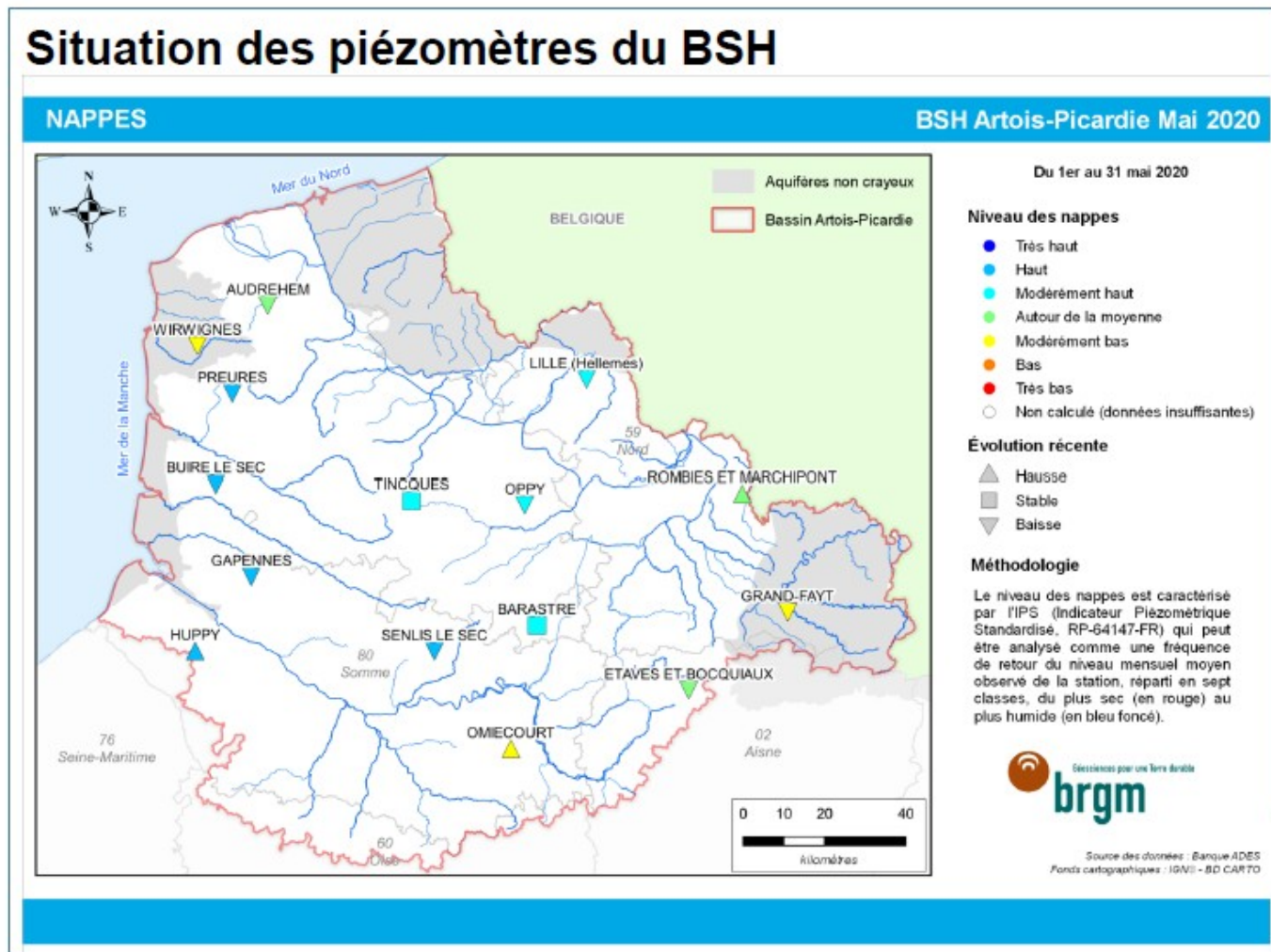
Ecart à la moyenne mensuelle de référence 1981-2010 de la température moyenne agrégée
Zone climatique : Nord-Pas-de-Calais

janvier 2020 à mai 2020



Situation hydrologique au 1^{er} juin

- Nappes : Une recharge hivernale satisfaisante



Situation hydrologique au 1^{er} juin

■ Donc des cours d'eaux aux débits..... :

....satisfaisants dans le Pas-de-Calais et....

Bassin Versant	Rivière	Station référence	Dpt	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai	
				1-15	15-30	1-15	1-29	1-15	15-31	1-15	15-30	1-15	15-31
Lys	Laquette	Wihemesse	62	0.671	0.645	0.818	1.26	1.45	1.07	0.856	0.739	0.606	0.503
	Clarence	Robecq	62	1.29	1.28	1.71	2.5	2.92	1.9	1.49	1.31	1.27	1.05
Audomarois et delta de TAA	Aa	Wizemes	62	Des travaux ont eut lieu sur la station de									
	Hem	Guémy	62	3.1	2.68	3.09	4.00	4.18	3.35	2.19	1.71	1.27	1.03
Cofens du Boulonnais	Stack	Bizent	62	0.96	0.946	1.08	1.24	1.34	0.77	0.298	0.242	0.195	0.136
	Wimereux	Wiméle	62	0.924	0.897	1.31	2	2.29	0.7	0.468	0.363	0.288	0.223
	Liane	Wiwignes	62	3.11	2.83	3.39	4.3	4.27	2.58	1.92	1.57	1.21	0.878
Canche	Canche	Bimeux	62	15.5	14.5	18.1	22.3	23.6	20.7	18.3	17.1	15.8	13.7
	Ternoise	Headin	62	5.36	5.21	5.25	6.27	7.07	6.46	5.98	5.66	5.32	4.97
Authie	Authie	Dompiere	62	6.82	6.57	8.03	9.26	11.7	12.5	11.8	11.3	10.7	9.47

Origine des valeurs : ANR44 Centre du Nord - Pas de Calais du 02/03/2012



.....déjà faibles dans le Nord

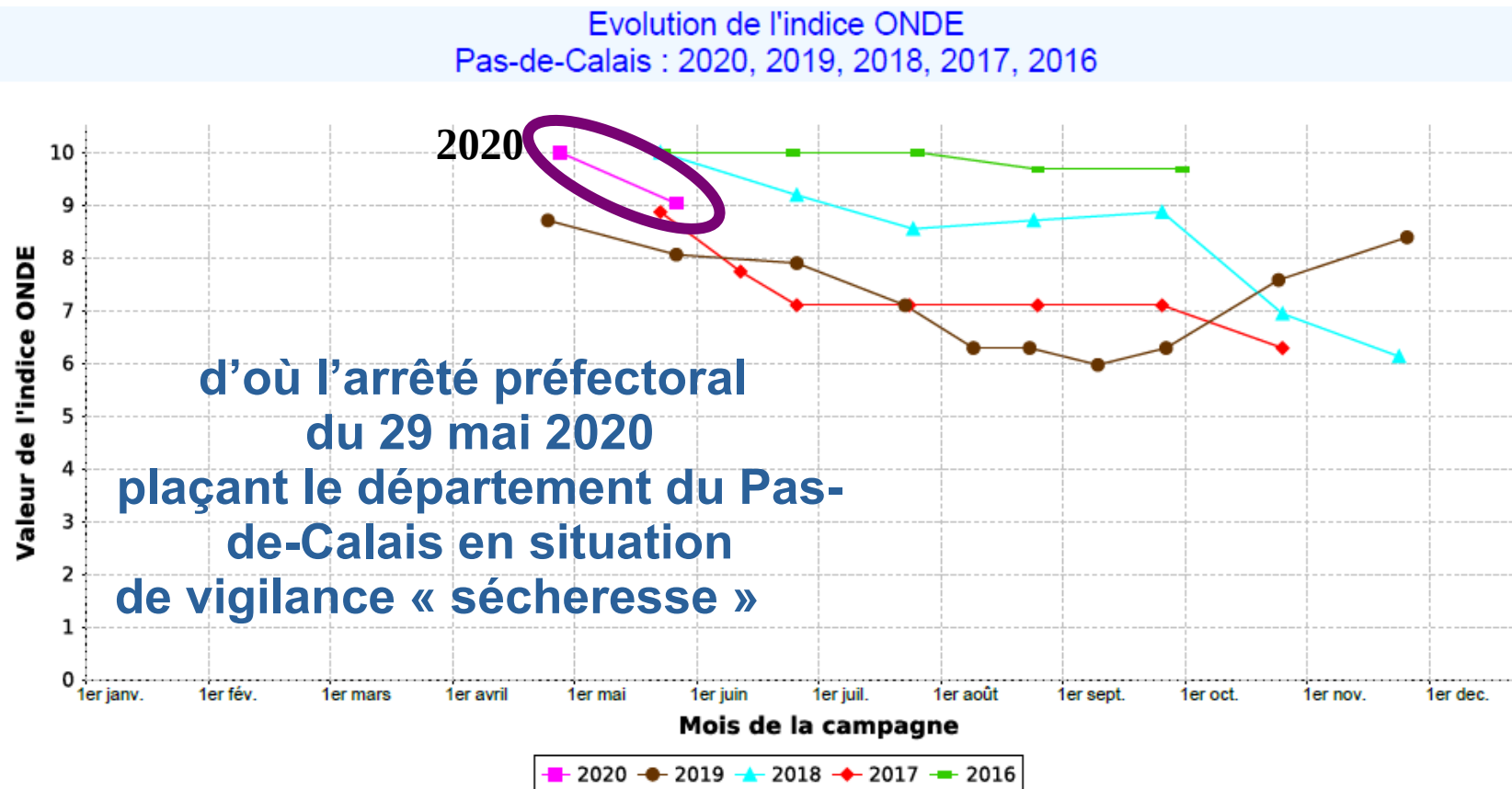
Dpt	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai						
	1-15	15-30	1-15	1-29	1-15	15-31	1-15	15-30	1-15	15-31					
59	1.32	1.01	2.68	3.34	3.87	0.668	0.46	0.358	0.326	0.31					
59	0.858	0.703	2.04	1.98	3.25	0.818	0.72	0.618	0.389	0.315					
	1.03	0.98	1.25	1.36	1.82	1.08	0.947	0.728	0.652	0.577					
	0.34	0.242	0.675	0.583	0.912	0.172	0.1	0.051	0.05	0.034					
	Des travaux ont eut lieu sur la station d														
		Yser	Yser	lambecque	59	2.06	2.11	2.47	3.23	4.65	0.363	0.164	0.119	0.048	0.047

Origine des valeurs : ANR44 Centre du Nord - Pas de Calais du 02/03/2012

Situation hydrologique au 1^{er} juin

Des situations contrastées en tête de Bassin : Les écoulements sont globalement en baisse :

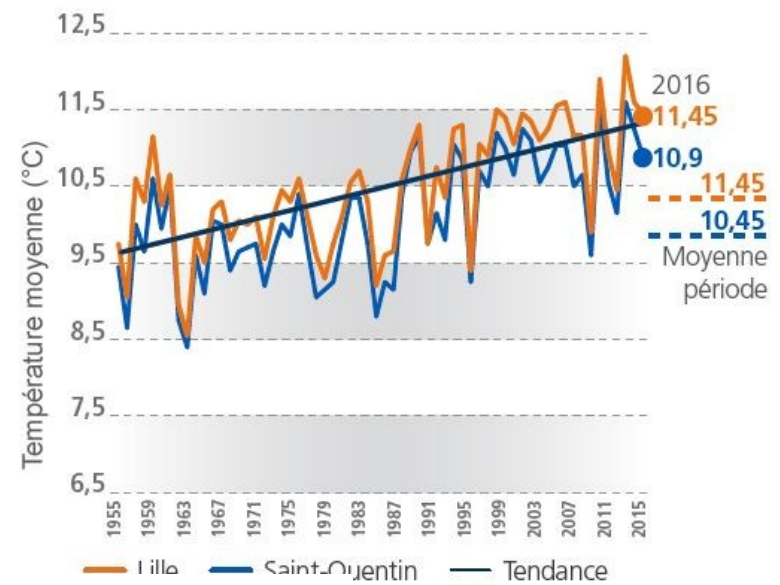
- sur l'Audomarois et le Boulonnais la baisse est très sensible avec des **premiers assecs**
- **sur la Lys rivière la baisse est très marquée**, moins sur les affluents de la Lys canalisée, Laquette, Clarence, Lawe



Effet du changement climatique dans les HdF

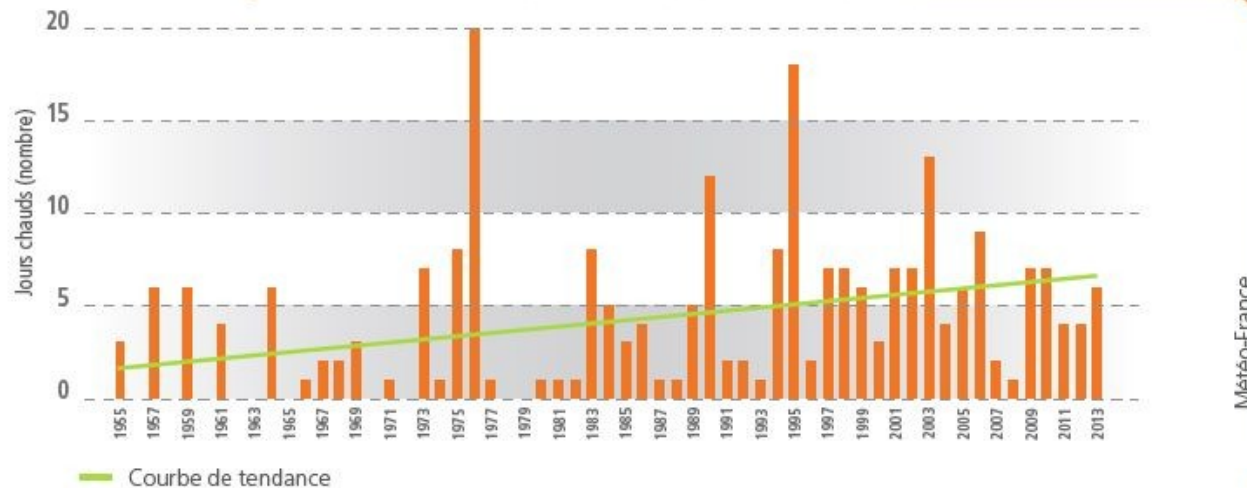
Le changement climatique est mesurable tant par l'évolution des températures que par celle des précipitations.

Températures moyennes annuelles, HDF (en°C)



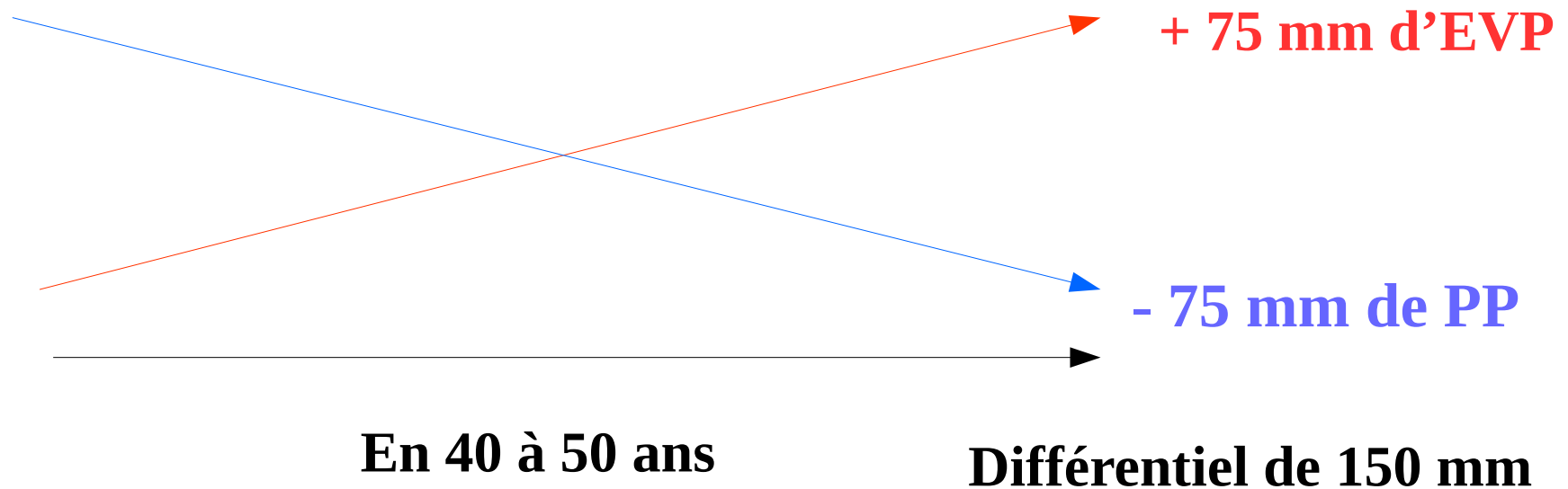
Source : Météo-France

Nombre annuel de jours chauds à Lille (Tn > 30°C, en nombre)



Effet du changement climatique dans les HdF

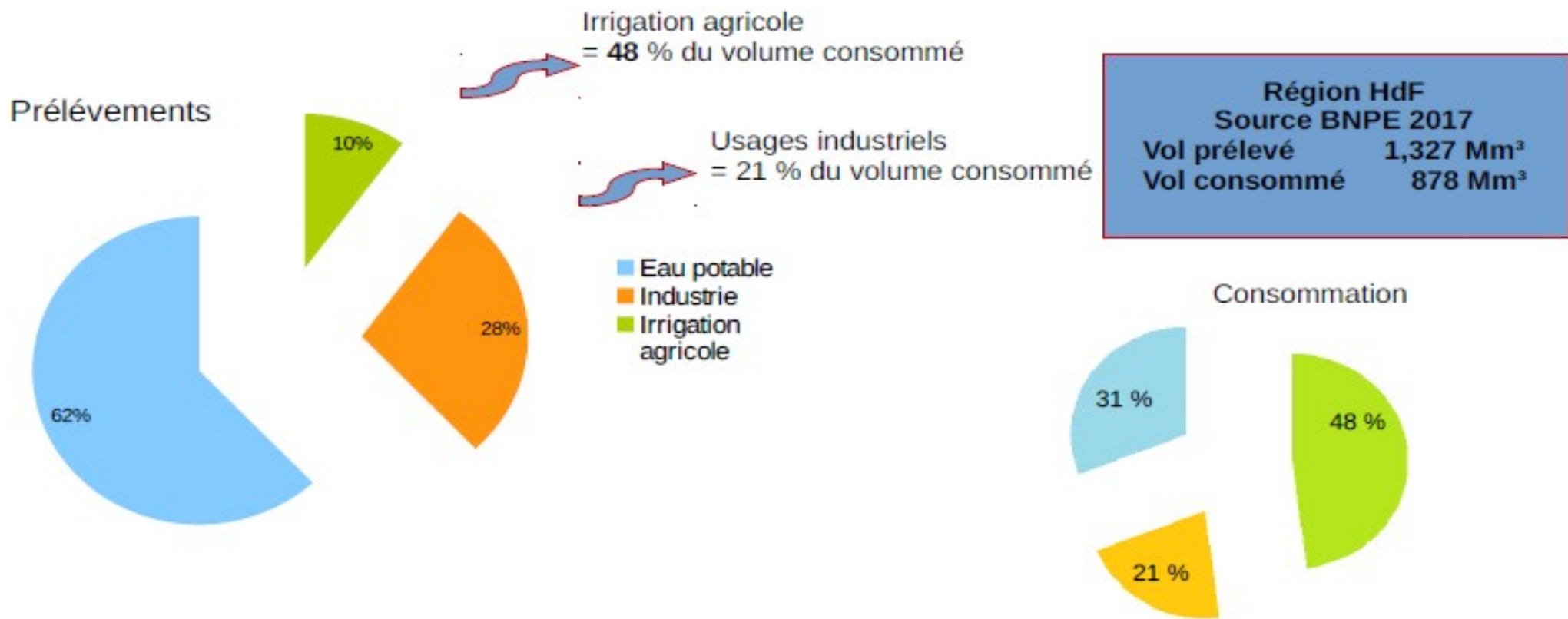
Selon le Livre Vert du Projet Climator (2007-2010), entre le passé récent (1970-2000) et le futur proche (2020-2050) la baisse des précipitations est de 75 mm et la hausse de l'évapotranspiration est de même ordre.



A mettre en perspective avec les pluies efficaces : 300 mm/an

Poids des usages dans les prélèvements

Notion d'eau prélevée et d'eau consommée



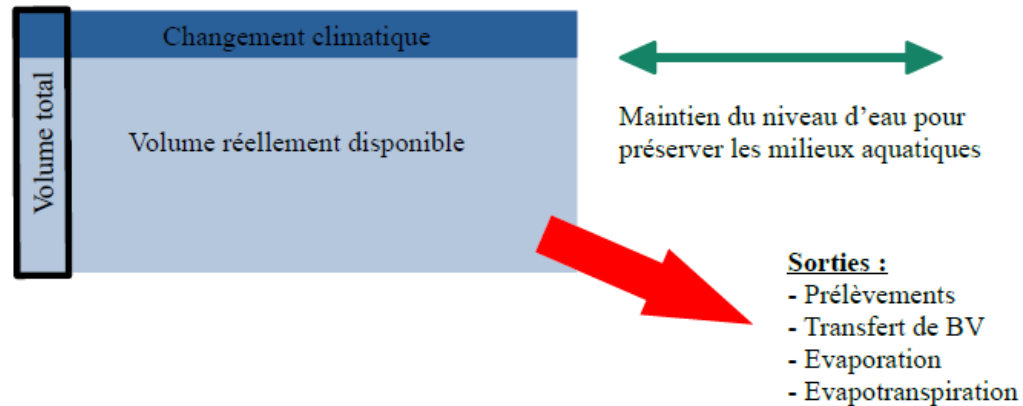
Source : <http://eaufrance.fr>

La Gestion quantitative de l'Eau

Analyse de la disponibilité de la ressource

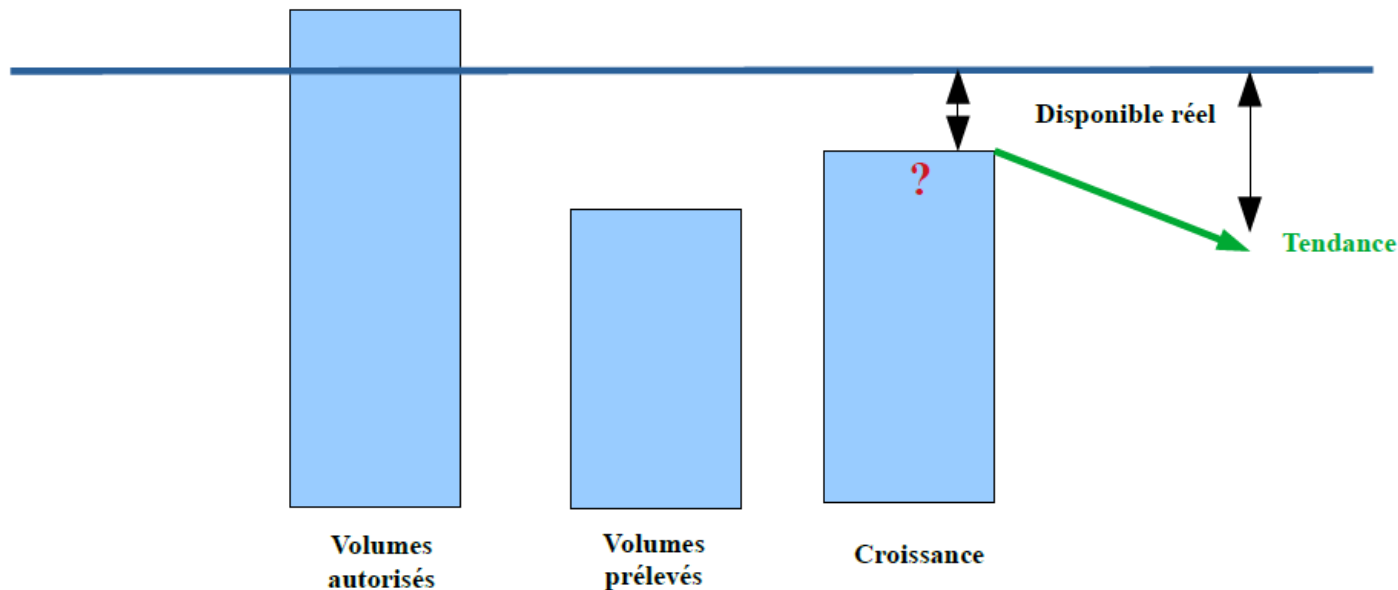
Entrées :

- Recharge pluviométrique (quantité, rapidité, intensité infiltration)
- Apport des cours d'eau



Analyse de la demande sur la ressource

Volume réellement disponible



Modalités de gestion de la Gestion quantitative de la ressource en eau

Les nouvelles autorisations et les demandes d'augmentation seront instruites par l'État au regard notamment :

- des autorisations existantes,
- des **volumes réellement prélevés**,
- des besoins de l'activité,
- des **normes de process** (ratio technique, rendement, ...),
- la localisation de la restitution de l'eau prélevée sur le territoire du SAGE ou non,
- des **plans de réduction structurelle et conjoncturelle** mis en œuvre par les pétitionnaires,
- de la situation des milieux.

Dès que le volume maximum prélevable est atteint, **aucune nouvelle autorisation de prélèvement ne peut être accordée.**

Sur ces principes, le Préfet engage une **révision des autorisations** de prélèvements déjà accordées.

Usages industriels

Attentes de l'Etat pour chaque entreprise :

- 1) Un Plan de réduction structurelle des prélèvements dans le milieu
- 2) la mise en place d'un « plan d'actions sécheresse »

L'existence, l'ambition et les premiers résultats seront pris en compte :

- Les autorisations nouvelles de prélèvements en cas d'augmentation de l'activité,
- Les dérogations éventuelles aux arrêtés de restriction des usages.

Usages industriels

Communication pour une anticipation des industriels

- Réunion DREAL/DDTM des ICPE grosses consommatrices d'eau
- Lettre signée par le Préfet les invitant à s'engager dans cette démarche.

Merci pour votre attention

